

Actualités

- Maîtrise de l'antibiorésistance : lancement d'un programme interministériel
- La rougeole dans le monde : 400 enfants en meurent chaque jour
- Médicaments ou l'invisible pollution de l'eau : une nouvelle réglementation se prépare
Loïc Simon, Cclin Est
- Sondes d'échographie endocavitaires : résultats de l'étude exploratoire nationale du 30 mai au 20 juillet 2016
Véronique Delannoy, Cclin Sud-ouest

En bref

- Surveillance nationale des infections du site opératoire (ISO) 2014
Juliette Tanguy, Cclin Ouest
- Quick-audit hygiène des mains
Delphine Verjat-Trannoy, Cclin Paris-Nord
- Audit "Prévention du risque infectieux"
Martine Aupée, Erika Fontaine, Cclin Ouest

Maîtrise de l'antibiorésistance : lancement d'un programme interministériel

L'antibiorésistance pourrait devenir l'une des principales causes de mortalité dans le monde. Chaque année en France, 12 500 décès sont liés à une infection à bactérie résistante aux antibiotiques. A l'échelle mondiale, les résistances microbiennes seraient actuellement responsables de 700 000 morts par an. L'accroissement des résistances bactériennes et l'émergence de nouveaux mécanismes de résistance, remettent en question la capacité à soigner les infections, même les plus courantes. Ce phénomène, lié à la surconsommation et le mésusage des antibiotiques, est aggravé par l'arrêt de production de certains anciens antibiotiques et l'absence d'innovation depuis deux décennies, conduisant à une réduction de l'arsenal thérapeutique disponible.

L'antibiorésistance est un problème universel qui nécessite une action coordonnée associant santé humaine, animale et environnement. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a adopté en mai 2015 un plan d'action global, recommandant aux Etats membres d'élaborer un

plan national sous le concept d'une seule santé, « One Health ». L'Union Européenne a adopté en juin 2016 une résolution visant à renforcer l'action des Etats membres. Au niveau international, une résolution a été adoptée récemment par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Gouvernement a souhaité intensifier la politique de maîtrise de l'antibiorésistance menée depuis les années 2000, à travers plusieurs plans ministériels qui ont permis d'atteindre de bons premiers résultats, en particulier en médecine vétérinaire. A la demande du Premier ministre, le premier Comité Interministériel pour la Santé consacré à l'antibiorésistance a permis de définir une feuille de route gouvernementale composée de 40 actions réparties en 13 mesures phares, visant à diminuer la consommation d'antibiotiques de 25 % d'ici 2018 et à réduire les conséquences sanitaires et environnementales de l'antibiorésistance.

- **Sensibilisation et communication auprès du grand public et des professionnels de santé** : lancement d'un programme de sensibilisation à la prévention de l'antibiorésistance. L'accent sera notamment porté sur l'éducation pour la santé des jeunes et l'information des propriétaires d'animaux ;

- **Formation des professionnels de santé et bon usage des antibiotiques en médecine humaine et vétérinaire** : amélioration de la formation des professionnels de santé au bon usage des anti-infectieux ; renforcement de l'encadrement de la prescription des antibiotiques ; modification des conditionnements de ces médicaments afin d'insérer un message de mise en garde et de mieux les adapter aux durées de traitement ; développement des mesures de prévention, en particulier la vaccination ;
- **Recherche et innovation en matière de maîtrise de l'antibiorésistance** : développement de nouvelles stratégies thérapeutiques ; renforcement de la coordination des financements publics et des projets ; mise en œuvre d'une politique proactive de partenariats public-privé et d'accompagnement de l'innovation ; mise en place d'un comité technique de l'antibiorésistance afin de valoriser les nouvelles technologies, de préserver les anciennes, et d'améliorer leur mise à disposition des professionnels de médecine humaine et vétérinaire ;
- **Mesurer et surveiller l'antibiorésistance** : renforcement des réseaux de surveillance, notamment sur la présence de résidus dans l'environnement, pour contribuer à développer de nouveaux indicateurs communs au niveau national et européen ; création d'un réseau de surveillance en s'appuyant sur des structures françaises existantes, en collaboration avec l'OMS et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

Parallèlement, les positions de la France seront portées au niveau européen et international par le Ministère en charge des affaires étrangères, afin notamment d'interdire universellement l'usage des antibiotiques en tant que promoteurs de croissance en élevage, et de porter au niveau européen un projet de mécanisme d'encadrement spécifique, associé à un modèle économique soutenable, pour le développement de nouveaux produits.

Pour en savoir plus :

<http://social-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/maitrise-de-l-antibiorésistance-lancement-d-un-programme-interministériel>



La rougeole dans le monde : 400 enfants en meurent chaque jour

Situation dans le Monde

Alors que la vaccination contre la rougeole a permis de sauver 20,3 millions de vies entre 2000 et 2015, près de 400 enfants meurent encore chaque jour de la maladie dans le monde. L'OMS rappelle qu'en 2015, 20 millions de nourrissons n'ont pas été vaccinés et que 134 000 enfants sont morts de la maladie. Les flambées de rougeole enregistrées ces dernières années sont dues à des lacunes dans la vaccination systématique et dans les campagnes de vaccination de masse, indiquent les organisations. En particulier, une résurgence de la maladie est observée dans les pays en conflit et en situation d'urgence sanitaire, où la vaccination des enfants se révèle particulièrement difficile.

Alors qu'en 2012, l'Assemblée mondiale de la Santé avait approuvé le Plan mondial pour les vaccins, qui prévoyait d'éliminer la rougeole dans 4 des 6 régions de l'OMS à l'horizon 2015, cet objectif n'a pas été atteint.

Entre 2000 et 2015, des progrès ont cependant été accomplis, d'après le Relevé épidémiologique hebdomadaire de l'OMS en date du 11 novembre 2016. Le nombre total de cas de rougeole notifiés chaque année a chuté de 70 %, le nombre de cas estimés par les Nations unies, différents des cas notifiés par les pays, est passé de près de 32 768 300 en 2000 à 9 719 600 en 2015. Le nombre de décès estimés a lui diminué de 79 % et l'incidence annuelle de la maladie a reculé de 75 %.

Mais ces chiffres ne sauraient occulter le fait qu'entre 2014 et 2015, le nombre de cas de rougeole signalés a progressé de 33 % dans la région Afrique, de 8 % dans la région Méditerranée orientale et de 83 % dans la région Europe, du fait de flambées de la maladie. Par ailleurs, six pays concentrent, à eux seuls, la moitié des nourrissons non vaccinés et 75 % des décès dus à la rougeole : la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, l'Inde, l'Indonésie, le Nigeria et le Pakistan.

Au niveau mondial, la couverture par la première dose de vaccin est passée de 72 % en 2000 à 85 % en 2015, selon les estimations de l'OMS et de l'UNICEF. Mais elle stagne à 84-85 % depuis 2009. La couverture par la deuxième dose de vaccin est, quant à elle, passée de 15 % en 2000 à 61 % en 2015. Depuis 2000, quelque 1,8 milliard d'enfants ont été vaccinés contre la rougeole grâce à des campagnes de vaccination de masse.

Pour en savoir plus :

<http://www.who.int/wer/2016/wer9145/fr/>

Situation en France

Du 01/01/08 au 31/05/16, plus de 24 000 cas de rougeole ont été déclarés en France (dont près de 15 000 cas notifiés pour la seule année 2011). Près de 1 500 cas ont présenté une pneumopathie grave, 34 une complication neurologique (31 encéphalites, 1 myélite, 2 Guillain-Barré) et 10 sont décédés. Le nombre de cas a fortement diminué en 2012, puis est resté stable en 2013 et 2014 (respectivement 859, 259 et 267 cas déclarés). L'année 2015 a vu le nombre de cas augmenter de nouveau (364 cas), en lien avec un important foyer épidémique survenu en Alsace (230 cas de mi-mars à mi-juillet). Au cours des 5 premiers mois de 2016, 53 cas ont été déclarés, témoignant d'une circulation moindre du virus de la rougeole par rapport aux années antérieures. Toutefois, la vigilance doit demeurer car la circulation, même atténuée, persiste encore dans plusieurs départements. La vérification du statut vaccinal et sa mise à jour avec 2 doses de vaccin pour toute personne âgée d'au moins 12 mois et née après 1980 restent toujours nécessaires.

Pour en savoir plus :

<http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-prevention-vaccinale/Rougeole/Points-d-actualites/Epidemie-de-rougeole-en-France.-Actualisation-des-donnees-de-surveillance-au-20-juin-2016>

Médicaments ou l'invisible pollution de l'eau : une nouvelle réglementation se prépare

Le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer lance un plan national sur les micropolluants, notamment les résidus de médicaments dans l'eau. Ce plan met l'accent sur la réduction des émissions à la source, impliquant les établissements de santé. Ce plan national verra également le développement d'une réglementation européenne.

L'État décide de s'emparer de la question des micro-

polluants, dont font partie les résidus de médicaments, dans l'eau avec un plan national 2016-2021. Un plan, qui concerne au total plus de 110 000 molécules micropolluantes, toutes recensées par l'Union européenne, se déploie en trente-neuf actions avec comme ligne directrice la réduction des émissions à la source.

Ce plan prévoit une mise en œuvre généralisée du guide de gestion des déchets liquides et de médicaments. Une incitation financière, via les aides des agences de l'eau, est ainsi prévue. Ce guide a cependant fait l'objet de critiques puisque le Haut Conseil de santé publique (HCSP) a souligné le manque d'opérabilité. Un guide plus global sur la gestion des micropolluants sera quant à lui publié en 2018 ou 2019, selon les objectifs du plan. Destiné aux établissements de soins, il proposera des nouvelles pratiques, des comportements et des actions, en se fondant sur des expériences innovantes de gestion des flux polluants.

Le plan met également l'accent sur la recherche, avec l'élaboration de monographies des molécules. Ces monographies évalueront ainsi le danger représenté et le niveau d'exposition de ces molécules. Grâce à ces documents, le plan du ministère ambitionne de partager les connaissances sur les résidus de médicaments. Ce travail sera mené avec une première phase exploratoire sur cent médicaments, principalement des antibiotiques et des anticancéreux.

Pour en savoir plus :

Avis du 5 juin 2015 relatif au projet de guide concernant la gestion des déchets issus de médicaments et des déchets liquides dans les établissements de santé et médico-sociaux. 2016. 4 pages. (réf 417808)

Sondes d'échographie endocavitaires : résultats de l'étude exploratoire nationale du 30 mai au 20 juillet 2016 (GrepHh)

Véronique Delannoy

Sur les 4 millions d'actes d'échographie endocavitaires, pratiqués chaque année en France, les échographies endovaginales représentent 80 % des actes.

En mars 2016, Le Ministère des Affaires sociales et de la santé a confié au GrepHh l'organisation d'une étude ciblée sur les conditions de nettoyage et de désinfection des sondes d'échographie endovaginales. (Saisine)

L'enquête a concerné les établissements de santé et les cabinets libéraux dans lesquels les échographies endovaginales sont pratiquées par les gynécologues-obstétriciens, radiologues, généralistes échographistes, sages-femmes.

Le recueil des données s'est déroulé en deux temps : la première phase permettait une auto-évaluation par questionnaire en ligne (plateforme WEPI), la seconde phase le recueil de témoignages et/ou observations des pratiques (grille d'interview et grille d'observation)

Au total, 973 praticiens ont répondu au questionnaire exploratoire : 92 praticiens libéraux (ou mixtes), 881 praticiens exerçant en établissement de santé (ES).

Le rapport complet de cette enquête est disponible sur le site du GrepHh :

http://www.grepHh.fr/PDF/Sondes/Resultats_enquete_sondeEE_octobre-2016.pdf

Surveillance nationale des infections du site opératoire (ISO) 2014

Martine Aupée, Juliette tanguy, CCLin Ouest

Les résultats du module optionnel « Evaluation de l'antibioprophylaxie » ont été présentés, en communication orale, au congrès de la RICAI les 12 et 13 décembre 2016.

[Diaporama](#)

Quick-audit Hygiène des mains (GrepHh)

Delphine Verjat-Trannoy

Le nouvel outil national de type Quick-audit permettant une évaluation simultanée de l'observance de l'hygiène des mains et de la qualité de la friction vient d'être mis en ligne sur le site du GrepHh :

http://www.grepHh.fr/Quick-audit_HDM-GREPHH.html

Les référentiels utilisés pour élaborer cet audit sont les recommandations sur l'hygiène des mains de l'OMS et de la SF2H.

Pour information, seuls les documents « papier » ont été mis à disposition pour l'instant. Le lien vers l'outil informatique en ligne (outil web) sera fourni dans un second temps mais en principe sans trop de délai.

Audit "Prévention du risque infectieux"

Erika Fontaine, CCLin Ouest

Le groupe « gestion des risques » du CCLin Ouest a élaboré, à l'attention des établissements sanitaires et médico-sociaux, un outil d'audit sur la prévention du risque infectieux. Validé en tant que document national, il est en ligne sur le site du réseau CCLin-Arlin.

Il s'agit d'un audit mixte (interviews des professionnels et observations/ressources documentaires sur le terrain) permettant de faire un état des lieux complet de la prévention du risque infectieux en ES ou EMS. Un diaporama de présentation de l'audit accompagne ce travail. L'application Excel qui permettra la saisie des données et l'édition du rapport établissement ou service sera disponible dans le courant de l'année.

Disponible sur le site du réseau CCLin-Arlin aux adresses suivantes :

pour les ES

<http://www.cclin-arlin.fr/ES/evaluation/audits.html>

et pour les EMS :

<http://www.cclin-arlin.fr/EMS/evaluation/evaluation.html>